



**Appel à candidature à un poste de Technicien Forestier (H/F)
au sein du CRPF Bourgogne-Franche-Comté
Délégation Régionale du Centre National de la Propriété Forestière**

EMPLOI PROPOSE

Intitulé du poste :	Technicien Forestier (H/F)
Type de contrat :	CDD à temps complet d'une durée de 16 à 18 mois renouvelable de droit public, sur la base des dispositions applicables aux agents non titulaires de l'Etat (Décret 86-83 du 17/01/1986). Poste ouvert à la mobilité interne et au recrutement externe.
Catégorie d'emploi :	B
Rémunération :	Selon barème des rémunérations du CNPF (rémunération en fonction du diplôme et de l'expérience professionnelle antérieure). Fourchette : entre 26K€ et 34K€
Résidence administrative :	BESANCON (25)
Prise de poste prévue :	1^{er} septembre 2022

PRESENTATION DU CNPF

Le CNPF (Centre National de la Propriété Forestière) a pour mission de développer, orienter et améliorer la production des forêts privées en promouvant une gestion forestière durable auprès des propriétaires forestiers privés.

C'est un établissement public de l'Etat à caractère administratif placé sous la tutelle du ministère chargé de la forêt. Dans le cadre d'orientations nationales définies par le conseil d'administration et d'un contrat d'objectifs et de performance avec l'Etat, les 10 délégations régionales (centres) coordonnées par une direction générale organisent et réalisent les missions de l'établissement auprès des propriétaires forestiers en région.

Chaque CRPF dispose d'un conseil de centre composé d'élus des propriétaires forestiers de la région, chargé notamment de l'agrément des documents de gestion durable (DGD) et de la priorisation des actions de développement forestier.

Le secteur d'activités recouvre la zone feuillue du département du Doubs. La forêt en est une composante majeure du territoire pour moitié privée. Ce sont essentiellement des forêts feuillues ou mixtes dont certaines sont touchées par des problèmes sanitaires importants (dépérissements, scolytes, ...)

Plus d'informations sur le CRPF BFC : <https://bourgognefranche-comte.cnpf.fr/>

DESCRIPTION DU POSTE

Sous l'autorité du Directeur, de la Responsable de l'antenne Haute-Saône et de l'ingénieur Développement, le technicien (H/F) sera en charge notamment :

- Conseiller les propriétaires au travers de contacts individuels et visites-conseils en s'appuyant sur les outils d'aide à la décision CNPF (Bioclimsol, Indice de Biodiversité Potentielle ...)
- Participer à des actions "Scolytes" (lutte active, reconstitution ...)
- Animer des projets de restructuration foncière
- Organiser des réunions d'information
- S'impliquer dans des conventions régionales en lien avec les changements climatiques.

PROFIL RECHERCHÉ

Vous êtes passionné(e) de forêt et disposez de connaissances forestières, vous êtes doté(e) d'un esprit de synthèse et avez le goût pour l'expérimentation, vous savez respecter la position de neutralité liée à celle d'un établissement public, vous souhaitez travailler principalement sur le terrain, ce poste est fait pour vous.

Formation – expériences

- Diplôme de niveau Bac+2 de type BTS gestion forestière ou équivalent ;
- Connaissance en matière de sylviculture si possible adaptées au contexte régional
- Maîtrise des logiciels de bureautique : Word, Excel et Powerpoint et des outils cartographiques (QGIS)
- Une expérience réussie en matière forestière serait un atout ;
- Permis B obligatoire.

Compétences et qualités requises

- Aptitude à conseiller et transmettre ses connaissances ;
- Capacité rédactionnelles et de synthèse ;
- Maîtrise des techniques d'animation et de communication ;
- Disposition aux relations extérieures et au travail en équipe ;
- Goût pour l'expérimentation, l'analyse et la rédaction ;
- Sens de l'organisation et rigueur, autonomie et esprit d'initiative ;

AVANTAGES

- **25 jours** de congés annuel et **19 RTT** soit au total **44 jours** de repos (au prorata selon la présence et la quotité de travail) ;
- Tickets restaurants d'une valeur faciale de **8€** pris en charge à **60%** par l'employeur ;
- Le télétravail est envisageable à hauteur de **1 à 2 jours** par semaine au bout d'un an de service (hors dispositions exceptionnelles liées à la crise sanitaire) ;
- Remboursement des titres d'abonnement de transport à hauteur de **50%** ;
- Participation mutuelle à hauteur de 15€ par mois.

PERSONNES A CONTACTER

- M. François JANEX, Directeur du CRPF : 06 71 01 65 59
- Mme Sandra PEROUX, Responsable du département du Doubs : 06 71 01 65 71

DEPOT DE CANDIDATURE

Envoyer pour réception effective **avant le 18 juillet 2022 dernier délai** un dossier comprenant :

- une **lettre** de motivation ciblée sur le profil du poste,
- un curriculum vitae détaillé précisant en particulier les études, diplômes, qualifications et expériences professionnelles.

à Monsieur le Directeur du CRPF de Bourgogne-Franche-Comté

18 boulevard Eugène Spuller – 21000 DIJON

et par mail à : bfc@cnpf.fr

Les candidat(e)s dont le dossier sera sélectionné seront invité(e)s, par téléphone ou courriel, à se présenter devant une **Commission de sélection** qui se tiendra dans les locaux du CRPF.